



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1927</b>	De <b>M. Bruno Bilde</b> ( Rassemblement National - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et accès aux soins
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> > Visites médicales à domicile compromises	<b>Analyse</b> > Visites médicales à domicile compromises.
Question publiée au JO le : <b>12/11/2024</b>		

### Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la possible remise en cause du principe des visites médicales à domicile. Leur manque d'attractivité pour les praticiens risque de provoquer une pénurie de médecins volontaires, ce qui générerait un recours accru aux urgences et un maintien à domicile difficile pour les personnes en perte d'autonomie. Les négociations conventionnelles en cours avec l'assurance maladie semblent se diriger vers une absence de revalorisation des visites à domicile de jour. D'ores et déjà, de nombreux médecins préfèrent n'effectuer que des consultations en point fixe qui financièrement sont deux à trois fois plus attractives. Pourtant, les visites médicales de jour permettent de désengorger les urgences, de limiter les trajets récurrents domicile-hôpital et de maintenir des personnes en perte d'autonomie à leur domicile, ce qui génère des économies substantielles pour l'assurance maladie et un confort supérieur pour les patients et leurs proches. Il lui demande si elle entend revaloriser l'exercice de la visite médicale à domicile et selon quel calendrier.